



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

ACADÉMIES ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES DE L'ACADÉMIE DE VERSAILLES

Département sollicité par le candidat dans ses vœux	DEPARTEMENT DE RESIDENCE PROFESSIONNELLE OU PRIVEE DU CONJOINT (participants à l'Inter uniquement)				
	Académie d'AMIENS	Académie de CRETEIL	Académie d'ORLEANS-TOURS	Académie de PARIS	Académie de ROUEN
YVELINES 78			X		X
ESSONNE 91		X	X		
HAUTS DE SEINE 92		X		X	
VAL D'OISE 95	X	X			X

Si l'agent bénéficiait d'un rapprochement de conjoint sur une académie limitrophe de Versailles et est affecté au mouvement inter-académique dans l'académie de Versailles, le RC est possible sur les départements de l'académie de Versailles limitrophes avec l'académie du conjoint.